

ACTION URGENTE

DES MESURES DE RÉPRESSION VISENT DE JEUNES DÉFENSEUR·E·S DE L'ENVIRONNEMENT

Six jeunes défenseur·e·s de l'environnement ont été injustement emprisonnés à titre de représailles pour leur militantisme en faveur de l'environnement. Ces militant·e·s sont membres de Mother Nature Cambodia, un groupe de défense de l'environnement qui fait campagne contre la destruction de l'environnement et les atteintes aux droits humains qui en découlent. Au Cambodge, les défenseur·e·s de l'environnement sont la cible de menaces et de mesures de répression d'entreprises privées et des autorités à titre de représailles pour leurs actions de protection de l'environnement, de plaidoyer en faveur de la justice climatique et de promotion des droits des populations autochtones.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier ministre Hun Sen
Office of the Prime Minister
Jok Dimitrov Boulevard Phnom Penh
Cambodge
Twitter : @PeacePalaceKH

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris pour vous faire part de ma grave préoccupation quant à la répression dont sont victimes des militant·e·s en faveur de l'environnement du groupe Mother Nature Cambodia. Six militant·e·s, **Long Kunthean, Phuon Keoraksmei, Thun Ratha, Sun Ratha, Ly Chandaravuth et Yim Leanghy**, sont détenus injustement en raison de leur militantisme pacifique en faveur de l'environnement. Ces jeunes sont emprisonnés uniquement pour avoir exercé, de manière pacifique, leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Ils doivent être remis en liberté immédiatement et sans condition.

Je sais que Long Kunthean, Phuon Keoraksmei et Thun Ratha ont été arrêtés en septembre 2020 et sont maintenus en détention depuis, pour avoir simplement annoncé leur projet de lancer une manifestation pacifique pour exposer leurs préoccupations concernant le projet de privatisation du lac Boeung Tamok. Ils ont ensuite été déclarés coupables au titre des articles 494 et 495 du Code pénal le 5 mai 2021, et condamnés à 18 à 20 mois d'emprisonnement.

Sun Ratha, Ly Chandaravuth et Yim Leanghy ont été arrêtés le 16 juin 2021 alors que deux d'entre eux enquêtaient sur la pollution de la rivière Tonle Sap. Ils ont été inculpés de « complot » et d'« outrage envers le roi », infractions passibles respectivement d'une peine maximale de 10 ans et cinq ans d'emprisonnement, et ont été placés en détention provisoire.

Ces six jeunes militant·e·s sont actuellement détenus dans des cellules surpeuplées, des conditions qui menacent leurs droits humains, leur santé et leur sécurité. Amnesty International a fait part à plusieurs reprises de ses préoccupations quant à la surpopulation, les mauvaises conditions et les atteintes aux droits humains dans les prisons cambodgiennes. L'organisation a récemment émis des [inquiétudes](#) quant à des épidémies de COVID-19 dans de nombreuses prisons, ce qui ajoute une menace supplémentaire pour tous les détenus.

Comme vous le savez, le Cambodge est connu pour ses précieuses ressources naturelles, notamment ses forêts tropicales et ses lacs, et la préservation de ces ressources est essentielle tant pour la protection des droits humains des populations locales que pour la justice climatique. Le travail de ces courageux jeunes défenseur·e·s des droits humains doit être reconnu et soutenu, et non pas érigé en infraction et sanctionné.

Je vous demande donc instamment, Monsieur le Premier ministre, de prendre toutes les mesures nécessaires en vue :

- de gracier et libérer immédiatement Long Kunthea, Phuon Keoraksmei et Thun Ratha, et d'annuler leur déclaration de culpabilité ;
- d'abandonner toutes les poursuites engagées contre Sun Ratha, Ly Chandaravuth et Yim Leanghy et de veiller à leur libération immédiate ;
- de veiller à ce que, dans l'attente de leur libération, ils soient protégés de toute forme de mauvais traitements et puissent bénéficier de soins médicaux adaptés ;

- **de mettre un terme au harcèlement, à l'intimidation et à la persécution de Mother Nature Cambodia et de tous les militant-e-s et groupes de défense de l'environnement, et de fournir une aide et une protection aux personnes œuvrant à la protection de l'environnement au Cambodge.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Long Kunthea (22 ans), Phuon Keoraksmey (19 ans) et Thun Ratha (29 ans) sont emprisonnés à Phnom Penh depuis leur arrestation arbitraire en septembre 2020. En mai 2021, ils ont été condamnés à des peines allant de 18 à 20 mois de prison pour avoir tenté de protester contre le projet du gouvernement consistant à combler et privatiser un grand lac dans la capitale, Phnom Penh.

Ces militant-e-s ont été arrêtés peu après avoir annoncé publiquement qu'ils allaient marcher à deux jusqu'à la résidence du Premier ministre Hun Sen, dans le but de lui exposer leurs préoccupations concernant le projet de privatisation et de développement du lac Boeung Tamok, le dernier grand lac de Phnom Penh.

Long Kunthea et Phuon Keoraksmey ont été condamnées à 18 mois de prison pour « incitation à commettre un acte criminel ou à troubler l'ordre social », au titre des articles 494 et 495 du Code pénal, et à une amende de 4 millions de riels. Thun Ratha a été condamné à 20 mois de prison pour les mêmes chefs d'inculpation, ainsi qu'à une amende de 4 millions de riels.

Sun Ratha (26 ans), Ly Chandaravuth (22 Ans) et Yim Leanghy (32 ans) ont été arrêtés le 16 juin 2021 alors que deux d'entre eux enquêtaient sur la pollution de la rivière Tonle Sap, à Phnom Penh. Le lundi 21 juin, le juge d'instruction du tribunal municipal de Phnom Penh, Im Vannak, a confirmé que Sun Ratha et Yim Leanghy étaient inculpés à la fois de « complot » et d'« outrage envers le roi », au titre des articles 453 et 437 (bis) du Code pénal cambodgien, infractions passibles respectivement d'une peine maximale de 10 ans et cinq ans d'emprisonnement. Ly Chandaravuth, pour sa part, a été inculpé de « complot ». Yim Leanghy et Ly Chandaravuth ont été placés en détention provisoire dans la prison CC1 et Sun Ratha a été envoyée dans la prison CC2.

Ces militant-e-s sont affiliés au groupe de défense de l'environnement Mother Nature Cambodia, un groupe militant de premier plan qui a remporté plusieurs grandes victoires environnementales. S'appuyant à la fois sur la mobilisation des habitant-e-s, l'action directe et la sensibilisation de la population, ce groupe a convaincu en 2015 les autorités cambodgiennes de renoncer à leur projet de construction d'un grand barrage hydroélectrique dans la vallée d'Areng, projet qui menaçait gravement les populations autochtones locales.

En 2016, Mother Nature Cambodia a dénoncé la destruction généralisée de l'environnement et les violations des droits humains liées à l'extraction et à l'exportation de sable depuis les zones côtières du Cambodge, et a obtenu une autre grande victoire : l'annonce par le gouvernement cambodgien de l'interdiction totale d'exporter du sable côtier.

Les militants de Mother Nature Cambodia ont dû faire face à une longue liste d'actes de répression ces dernières années, beaucoup étant arbitrairement poursuivis et incarcérés. Plusieurs ont été [emprisonnés](#) pour « incitation », une accusation pénale infondée. Le groupe a été accusé de « semer le chaos dans la société » et qualifié d'« illégal » par le ministère de l'Intérieur cambodgien, au motif qu'il n'était pas enregistré au titre de la tristement célèbre Loi sur les ONG.

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, khmer

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 août 2021

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM À UTILISER : Long Kunthea (elle), Phuon Keoraksmey (elle), Thun Ratha (il), Sun Ratha (elle), Ly Chandaravuth (il), Yim Leanghy (il).